

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°12 du 29 mars 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°20**

**DÉCISION N° 0-9404-2010/DEF/EMM/ORJ**  
portant mise en sommeil de la flottille 31F.

*Du 4 mars 2010*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».

**DÉCISION N° 0-9404-2010/DEF/EMM/ORJ portant mise en sommeil de la flottille 31F.**

*Du 4 mars 2010*

NOR D E F B 1 0 5 0 3 4 7 S

---

*Références :*

- a) Instruction n° 30/DEF/EMM/PL/ORA du 11 avril 1991 (BOC, p. 1297. ; BOEM 590.1.1.2) modifiée.
- b) Instruction n° 20/DEF/EMM/AERO/AG du 26 janvier 1993 (BOC, p. 1316. ; BOEM 590.1.1.2).
- c) Lettre n° 0-42218-2009/DEF/EMM/OCEM/-- du 28 juillet 2009 (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 570-0.2.6, 590.1

*Référence de publication :* BOC N°12 du 29 mars 2010, texte 20.

---

Compte tenu des travaux d'organisation de l'aéronautique navale, en préparation de l'arrivée de l'hélicoptère NH 90 dans la marine [plan d'action pour la composante hélicoptères de l'aéronautique navale cité en référence c)], l'état-major de la marine décide la mise en sommeil de la 31<sup>e</sup> flottille d'hélicoptères embarqués (31F) à partir du 25 juin 2010.

Les détachements d'hélicoptères Lynx au profit de la force d'action navale seront constitués au sein de la 34<sup>e</sup> flottille d'hélicoptères embarqués (34F) à partir du 26 juin 2010.

La flottille sera réactivée sur décision de l'état-major de la marine.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.